



COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CESU CONCERNANT LES OUVERTURES DES INSTITUTS DE FORMATIONS DES ARM

Après plusieurs mois, le groupe de travail piloté par la DGOS avec la participation des sociétés savantes, de l'ANCESU, des associations professionnelles, des syndicats... a défini le référentiel de compétences et le dispositif de formation pour la certification des assistants de régulation médicale.

La formation d'une durée d'un an, sera dispensée dans des Instituts de Formation des ARM (IFARM) avant fin 2019.

Un appel à candidature accompagné d'un cahier des charges spécifiant les critères pour l'agrément des IFARM va être publié prochainement par le ministère.

De nombreux CESU, ayant une antériorité dans la formation continue des ARM (FAE, CEHT, AFGSU, formation communication ...) pourraient être intéressés.

Comme il s'agit d'une formation initiale, l'ANCESU attire votre attention et vous propose de :

- prévoir des projets communs avec des CESU de votre territoire offrant une plus grande diversité de terrains de stage en cohérence avec l'offre de soins du territoire de santé
- favoriser les liens en priorité avec les instituts de formation. Des partenariats complémentaires peuvent être développés avec l'université et l'éducation nationale
- mettre en avant la qualité des intervenants ayant tous une double compétence, pédagogique et de pratique professionnelle de régulation
- prévoir des modalités pédagogiques actives intégrant la simulation
- prévoir la possibilité d'enseignement en anglais

Pour information : le délai entre la publication de l'appel d'offre et la date de soumission risque d'être très court.

Les élus du CA de l'ANCESU restent à votre entière disposition pour tout questionnement.